Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260625-DD2026_097-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

LE GRAND PERIGUEUX
Espace Aliénor
255 rue Martha Desrumaux - CS 6003 - 24000 PERIGUEUX

DELIBERATION DD2026_097

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 19 juin 2026

LE 25 juin 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	71
Votants	79
Pouvoirs	8

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure FAURE

MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

PRESENTS :
Mme ALARCON, M. AMELIN, M. ANDRIEUX-CASSANT, M. AUTHIER, M. AUZOU, Mme AZEVEDO SOUSA, M. BECKER, Mme VOLPATO, M. BIJOU, Mme BONNAUD-CATTEROU, M. BRIZARD, M. CADET, Mme CASTAIGNEDE, M. CHANTEGREIL, M. CHAPOUL, M. CIPIERRE, Mme CORNUT, Mme DAVID, M. DEMARET, M DENIS, M. DOBBELS, Mme DRUILLOLE, Mme DUMONCEAU, M. DUNOYER, Mme DUPUY, M. DURU, M. FALLOUS, Mme FAURE, Mme FAURE, M. FERRAZZI, Mme FOLGADO, M. FOUCHIER, M. GARRIGUE, M. GEOFFROID, M. GEORGIADES, M. GUILLEMET, M. GUILLET, M. JAUBERTIE, Mme KERGOAT, M. LAGUIONIE, M. LAVITOLA, M. LECOMTE, M. LE MAO, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, Mme MAGNANOU, Mme MARCHAND, Mme MARRACHE, M. MARTIN, M. MARTY, M. MASO, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme VILLENEUVE, M. MOISSAT, Mme MOREAU, M. MOSSION, M. MOTARD, M. NARDOU, M. PAUTARD, M. PIERRE NADAL, M. POUJOL, M. PROTANO, M. REYNET, M. DETRIEUX, M. ROLLAND, Mme ROUX, Mme SALINIER, Mme SAUVAGE, M. SEGUY, M. SERRE, M. WEBER, M. BAGUELIN

ABSENT(S) EXCUSE(S) :
M. DELCROS, M. MALLET, M. TALLET

POUVOIR(S) :
M. BERGOUNIOUX donne pouvoir à Mme FAURE
Mme CASTANIE donne pouvoir à M. ANDRIEUX-CASSANT
Mme CHABREYROU donne pouvoir à Mme DUPUY
Mme DORET donne pouvoir à M. CADET
Mme FRUGIER donne pouvoir à M. FERRAZZI
Mme JARRIGE donne pouvoir à Mme AZEVEDO SOUSA
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU
M. NOYER donne pouvoir à M. JAUBERTIE

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260625-DD2026_097-DE

MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que lors de sa séance du 23 avril 2026, le conseil communautaire a procédé aux désignation de ses représentants dans les organismes extérieurs.

Qu'il convient aujourd'hui de modifier ces représentations suite à la démission d'un élu et à la demande d'un autre.

Considérant que monsieur BARA qui été élu de la commune de Boulazac Isle Manoire a démissionné de son mandat de conseiller municipal et par conséquent de son mandat de conseiller communautaire.

Que monsieur BARA siégeait en tant que suppléant au Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord et au Syndicat mixte Eau Coeur du Périgord.

Qu'il est proposé que son remplaçant sur le mandat de conseiller communautaire, monsieur Antoine BAGUELIN, soit désigné en remplacement.

Considérant que monsieur ROLLAND a fait savoir au Président qu'il ne souhaitait plus siéger au sein du Syndicat Mixte DFCI.

Qu'il a proposé, en accord avec le maire de Saint Geyrac, d'être remplacé par monsieur Éric Garnier, élu de cette commune qui est très impliqué dans le domaine.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Désigne monsieur Antoine BAGUELIN comme délégué suppléant au syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord en remplacement de monsieur BARA.

- Désigne monsieur Antoine BAGUELIN comme délégué suppléant au syndicat mixte Eau Coeur du Périgord en remplacement de monsieur BARA.

- Désigne monsieur Eric GARNIER comme délégué titulaire au syndicat mixte DFCI en remplacement de monsieur Rolland.

Adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260625-DD2026_097-DE

Délibération publiée le 10/07/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 10/07/2026	Périgueux, le 10/07/2026
La secrétaire de séance Marie-Laure FAURE	Le Président Jacques AUZOU